

AJACCIO, le 02/01/21

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AJACCIO

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES

6, PARC CUNEO D'ORNANO – B.P. 409

20195 AJACCIO CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 95 50 36 00

MÉL. : sie.ajaccio@dgfiip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45

Réception : (Avec ou sans RDV)

Affaire suivie par : Céline ANGELINI

Téléphone : 04.95.50.36.26

Réf : votre demande

SARL LUMINOS

PARC d'ACTIVITE DE PORTICCIO

RTE DU FORT

20166 PORTICCIO

Objet : **TVA - Autorisation d'achat de matériaux de construction au taux de 10%**

Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint une décision d'autorisation d'achat de matériaux de construction au taux de TVA de 10% pour l'année.

Il vous appartient de remettre à vos fournisseurs une photocopie de cette décision, en leur demandant de porter, sur les factures qu'ils vous délivreront, la mention suivante:

**FACTURATION DE T.V.A AU TAUX DE 10%
AUTORISATION N° 2021/16 du 02/01/21
(Décision ministérielle du 28 octobre 1968)**

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Contrôleur Principal

Céline ANGELINI





TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

**AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION AU TAUX DE 10%**

Par décision N° 2021 / 16 du 02/01/21, le Directeur Régional des Finances Publiques de Corse et du Département de la Corse-du-Sud autorise

SARL LUMINOS
SIRET N° 529 623 613 00013
PARC d'ACTIVITE DE PORTICCIO
RTE DU FORT
20166 PORTICCIO

à acheter les matériaux susceptibles d'être mis en œuvre par les entreprises de travaux immobiliers au taux de taxe sur la valeur ajoutée de 10% en application de la décision du Ministre des Finances en date du 28 octobre 1968.

La présente autorisation est valable pour l'année en cours

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques,
Le Contrôleur Principal

Céline ANGELINI